

ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (APA)

Faites votre demande
sur

www.isere.fr



- Suivi en temps réel
- Démarches facilitées
- Procédure accélérée
- Espace personnel et confidentiel

L'allocation personnalisée d'autonomie
est versée chaque mois
au bénéfice de 25 000 Isérois.
Elle leur permet de faire face à des dépenses
qui contribuent à leur autonomie.

ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (APA)

SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE

Faites votre demande

sur www.isere.fr



Comment faire ma demande d'APA sur isere.fr ?

- 1. Je vais sur isere.fr
- 2. Je clique sur E-services puis sur APA en ligne



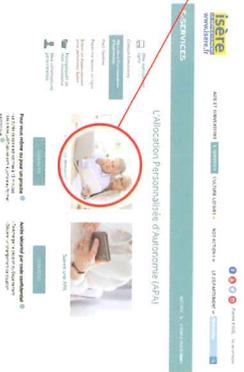
- 3. Je crée un compte ou je me connecte à mon Espace personnel



- 4. Une fois connecté sur mon Espace personnel, je clique sur la vignette allocation personnalisée d'autonomie



- 5. Je choisis faire une demande d'APA
- 6. Pensez à préparer les documents qui sont à joindre obligatoirement à la demande en format pdf ou photo : pièce d'identité, dernier avis d'imposition, RIB, D'autres pièces justificatives peuvent également vous être demandées



Une fois ma demande validée, je reçois par courrier sous cinq jours mon code confidentiel qui me permettra de suivre l'état d'avancement de mon dossier.

Comment suivre ma demande d'APA sur isere.fr ?

- 1. Je vais sur isere.fr
- 2. Je clique sur E-services puis sur APA en ligne



- 3. Je crée un compte ou je me connecte à mon Espace personnel
- 4. Une fois connecté sur mon Espace personnel, je clique sur la vignette Allocation personnalisée d'autonomie.

- 5. Je clique sur la vignette Suivre une demande d'APA



- 6. Pour cette première connexion, je rentre le code confidentiel qui m'a été adressé par courrier et je crée un mot de passe. C'est ce mot de passe qui sera utilisé pour Suivre une APA



- 7. Je choisis si je souhaite consulter mes prestations, modifier ma situation ou consulter les notifications du Département de l'Isère

- 8. Vous pourrez également suivre plusieurs APA avec le même compte isere.fr

